

L'analyse componentielle et la transcription alphabétique de la langue des signes

PHILIPPE SÉRO-GUILLAUME

Dans bon nombre de systèmes, comme d'ailleurs lorsque l'on s'efforce de décrire ou de noter spontanément un signe, on ignore le corps du signeur en tant que tel, ou alors il n'en est tenu compte que comme jalon matériel, en tout cas pas comme producteur du signe.

Par exemple, le mouvement est décrit comme en avant, en arrière, vers la gauche. Les paramètres que je propose reflètent les moyens anatomiques et physiologiques qui permettent la production, l'analyse et la réception du signe. On parvient ainsi à un système suffisamment cohérent, économique et efficace puisqu'il a permis l'analyse et la transcription de 2 000 signes.

Les paramètres au nombre de cinq, les chirèmes (du grec *χειρος* : main), sont les suivants :

- ◆ la chirie : la forme de la main rectrice (la main droite pour les droitiers, la gauche pour les gauchers),
- ◆ la tropie (du grec *τροπειν* : tourner) : indique l'état de torsion de l'avant-bras de la main rectrice,
- ◆ la topie (du grec *τοπος* : lieu) : note l'emplacement où est effectué le signe, lorsque cet emplacement est une partie du corps du soigneur la topie sera dite somatopie (du grec *σωμα* : corps). La main non rectrice lorsqu'elle est immobile peut constituer une somatopie.
- ◆ la kinésie (du grec *κινεσις* : mouvement) : décrit le mouvement en termes d'activité des articulations (doigts, poignet, coude, coude/poignet : prono-supination, épaule, mouvements mettant en jeu plusieurs articulations),
- ◆ la synie (du grec *συν* : avec) : note, le cas échéant, l'activité de la main non rectrice par rapport à celle de la main rectrice. Par exemple, kinésie identique pour le signe [ENSEIGNER] ou différente pour le signe [COMMUNIQUER].

La mimique, dont le rôle est extrêmement important en langue des signes, n'est pas pour autant un composant du signe manuel. Elle ne sera pas placée sur le même plan que les chiries. Les "smileys", ces petits icônes proposés sur Internet, pourraient peut-être la noter en cas de besoin.

La réalisation du signe implique l'occurrence simultanée de plusieurs chirèmes : il faut que la main ait une chirie (configuration déterminée), une tropie (orientation

déterminée), une topie (emplacement) et qu'il y ait activité au niveau des articulations, kinésie. Cette simultanéité est très précisément ce qui caractérise les traits phonologiques qui sont les composants du phonème : par exemple, un phonème a en même temps, les traits occlusif, dental et sourd. Les chirèmes doivent être considérés comme équivalant aux traits phonologiques et non pas aux phonèmes.

Cette analyse componentielle fournit la base d'une transcription alphabétique pour permettre l'utilisation des médias les plus usuels de télécommunication. A chacun des chirèmes il a été attribué un sigle consonantique ou une voyelle de façon à fournir des suites raisonnablement faciles à lire, écrire et mémoriser.

Jusqu'à présent, il était impossible de proposer un dictionnaire bilingue français/langue des signes d'un maniement aisé. En effet, s'il est facile d'aller chercher le signe correspondant à tel ou tel mot français, l'opération inverse s'avère quasiment impossible puisque la langue des signes ne possède pas d'écriture. L'analyse et la transcription que j'ai mises au point permettent un classement des signes et *ipso facto* l'établissement de dictionnaires - généraux et thématiques absolument nécessaires aux praticiens de la langue des signes, sourds, enseignants, interprètes, étudiants en interprétation - à double entrée, langue des signes et français.

Cette transcription peut fournir la base nécessaire à une écriture de la langue. Je dis bien la base, et ce pour deux raisons. La première est qu'elle ne note pas les items articulés par les signeurs sourds en association aux signes manuels. La seconde est que la transcription de discours spontanés authentiquement oraux ne fournit pas de textes utilisables tels quels. Ces derniers doivent être généralement profondément remaniés pour être tout à fait intelligibles. Autrement dit, l'économie du discours écrit n'est pas celle du discours parlé. Il en va de même s'agissant de la transcription de discours signés. Cette transcription utilisable à des fins de recherche ne peut pas telle quelle tenir lieu d'écriture de la langue des signes. Si une écriture de la langue des signes devait se pérenniser il lui faudrait générer sa propre économie dans le cadre d'une pratique socialisée. ❖

Philippe Séro-Guillaume
 Maître de conférences à l'Université Paris III
 Responsable pédagogique du Master d'interprétation en langue des signes à l'ESIT
 Chargé du cours de linguistique appliquée au CNFEDS